



Jean-Baptiste HUMBERT o.p.

Fouilles du tombeau des Rois : Rapport préliminaire 2008 – 2009

École biblique et archéologique française de Jérusalem
Juin 2009

Avertissement

Ce document est le fruit du travail de l'archéologue en chef de l'École biblique, Jean-Baptiste Humbert. Il constitue un simple rapport préliminaire, fruit de plusieurs hypothèses : il pourra donc apparaître discutable sur certains points.

Il a néanmoins semblé important à son auteur et à l'École de le mettre à disposition du plus large public, en particulier de celui qui voudrait se rendre sur le site. L'auteur est tout disposé à accueillir les remarques et critiques constructives qui lui seront apportées, et il révisera éventuellement ses positions en conséquence.

Table des matières

LE TOMBEAU DES ROIS À JÉRUSALEM.....	4
1 – INTRODUCTION.....	4
2 – PRÉSENTATION.....	4
LES TRAVAUX.....	6
1 – LA FOUILLE DES NIVEAUX RÉCENTS.....	6
2 – À PROPOS DE LA PORTE DU COMPLEXE FUNÉRAIRE.....	7
3 – LES VESTIGES ANCIENS EN CONTRE-HAUT DE LA TOMBE.....	8
4 – LE BAS DE L’ESCALIER RUPESTRE.....	11
5 – LE VESTIBULE.....	12
CONCLUSIONS : QUESTIONS QUE POSE L’HISTOIRE DU MONUMENT.....	14

Le tombeau des Rois à Jérusalem

1 – Introduction

L'École biblique articule sa vocation d'enseignement avec la recherche qu'elle mène, en gardant le souci de mieux s'adapter aux nouveaux modes de transmission du savoir qui évoluent de manière spécifique selon les continents. L'École accueille en effet des étudiants toujours plus diversifiés qui arrivent en cours ou en fin de formation et leur relation à l'histoire et à l'archéologie n'est pas, pour tous, celle qui est traditionnelle en Occident. Notre tâche est de rappeler le bénéfice d'une recherche croisée, texte, histoire, anthropologie, pour éviter l'enfermement des exégèses narratives. Le cours d'initiation à l'archéologie insiste sur la mobilité des interprétations et critique la référence biblique à l'histoire. M. Michael Weigl, enseignant au Canada mais attaché à l'Université de Vienne (Autriche), archéologue confirmé par ses recherches de terrain en Jordanie, a appliqué la critique de la chronologie de l'Âge du Fer aux résultats acquis ou proposés par les fouilles récentes dans le Proche-Orient qui nous concerne.

L'année a été consacrée à combiner les efforts pour articuler les tâches de l'enseignement avec les travaux de publication. Les travaux de terrain ont été menés modestement selon leur rythme annuel, et avec des équipes différentes

Le projet de fouiller le Tombeau des Rois est venu en urgence s'ajouter au programme déjà dense qui avait été mis sur pied. L'École biblique a cependant accepté de mener les fouilles (trois mois sur le terrain), à cause de l'importance que ce site prestigieux, confié à la France, revêt par ses aspects diplomatiques et scientifiques. Nous en donnons ici, un pré-rapport sans son appareil technique.

2 – Présentation

Le Tombeau est un domaine donné à la France par la puissance ottomane en 1886. Daté du tournant de l'ère, il est sans conteste le plus solennel tombeau de la région de Jérusalem. L'intérêt pour le funéraire juif en Terre sainte s'est développé depuis une dizaine d'années, suscitant un regain de curiosité tant de la part des ar-

chéologues que des touristes. La découverte récente et spectaculaire du tombeau d'Hérode à l'Hérodition, par contrecoup, le tire de l'oubli où il était tombé.

Le site est resté ouvert au public il y a une quinzaine d'années, puis fermé pour des raisons de sécurité. Des chutes de pierres avaient été signalées à plusieurs reprises à l'aplomb des limites de la cour. Une installation électrique pour éclairer le complexe souterrain n'avait pas respecté l'intégrité des parois rocheuses : le Service des Antiquités de Jérusalem avait protesté. Une restauration complète du monument et sa mise en valeur ont été mises sur pied à l'initiative du Ministère français des Affaires étrangères et européennes.

Une partie du linteau rocheux, sculpté, fragilisé par les pluies, avait déjà fait l'objet d'un soutènement en 1933. Il menace encore de s'affaisser ou de tomber. Les mesures de réfection obligent à décaper le plateau rocheux afin de prévenir les infiltrations.

Le projet de restauration a donc fait la demande que le plateau soit dégagé par des archéologues. Le Consulat général de France a fait appel à l'École biblique dans les derniers jours du mois d'août 2008 pour mener la fouille d'urgence afin de ne pas retarder les travaux de restauration prévus à partir de mars 2009. L'École biblique a nommé Jean-Baptiste Humbert pour diriger les travaux. Ils ont été menés en deux tranches : du 20 novembre au 20 janvier 2008, puis du 28 avril au 25 mai 2009. Ils ont été interrompus pendant la saison des pluies.

Les travaux

1 – La fouille des niveaux récents

Allongée, selon un axe nord-sud en bordure de la rue, la surface disponible ne couvre pas moins de 480 m². La partie nord (50 m²) n'a pas été touchée pour sauvegarder les circulations entre la rue et la maison du gardien. Il pourra être fouillé ultérieurement si nécessaire. Le plateau avait été aménagé en jardin rechargé en terre arable à deux reprises. Une billetterie et une allée bétonnée coupée de deux volées de marches accueillait les visiteurs. Il semble que les aménagements en dur aient été consécutifs au déplacement du mur limitant le domaine, au moment d'un élargissement de la rue. D'après Mohammad, le père du gardien actuel, employé par le Consulat général pendant cinquante ans, les travaux auraient eu lieu en 1933. La maison du gardien primitivement donnant sur la rue aurait été détruite pour faciliter l'élargissement de la voie et reconstruite en arrière, dans la partie nord. La reconstruction aurait donné lieu à une fouille que le témoin affirme avoir été conduite par l'École biblique, donc en 1933. Les P. de Vaux et Vincent auraient fouillé la parcelle au nord de la cour et accumulé leurs déblais contre la rue. Le déblai avait alors été transformé en jardin. Un pin a été déraciné par nos soins ; le bûcheron a affirmé que l'arbre avait 75 ans, ce qui corrobore exactement la date, 1933, avancée par Mohammad. Le jardin a pu n'affecter que la partie nord du plateau puisque dans la partie sud puisque presque sur le rocher, les traces d'un bivouac militaire ont été retrouvées : casque, revolver, de nombreuses douilles et cartouches avec quelques monnaies de Palestine dont la plus tardive porte la date de 1943. Il reste que le poste a pu être semi enterré comme il était d'usage de le faire.

La fouille préalable à la restauration du monument, avait pour but de mettre à nu le rocher sur l'ensemble du plateau, pour mieux comprendre le processus d'infiltration et définir le mode de protection. Il fut décidé d'enlever les constructions enterrées sous le jardin. La photographie de Salzman prise en 1856 montre un horizon nu ; il semble que la photographie ait été retouchée pour égaliser le ciel. Celle de 1863 atteste que le rocher affleure partout. Les clichés de Bonfils (1870 – 1880) témoignent de la construction d'enclos de jardins en pierres sèches. On en déduira que jusqu'au rocher, les constructions, les dépôts et accumulations de terre ne sont pas antérieures à la fin du XIX^e s.

Le but de la fouille a été double. D'une part, il fallait examiner toutes les pierres pour en extraire les fragments d'architecture erratiques ou remployés, négligés par les fouilleurs du XIX^e s. ; soixante m³ de pierres ou issues des murs démontés ont été triés. D'autre part, l'essentiel consistait dans la recherche des aplats rocheux pour

tenter de repérer l’empreinte d’édicules disséminés et vérifier l’éventualité des trois pyramides que Flavius Josèphe a mentionnées. Les travaux archéologiques menés par F. de Saulcy ont eu lieu entre 1860 et 1863. Il a signalé dans son rapport qu’il avait dégagé le sommet du tombeau et retrouvé « ... l’emplacement de la base cherchée (du monument expiatoire) qui fut parfaitement déterminé et sans incertitude possible ». De Saulcy ne s’est pas expliqué plus avant et nous ignorons ce qu’il a vu. Nous en avons tenu compte en conduisant une fouille soignée tout en sachant que le sommet rocheux avait déjà été examiné.

La fouille dans les niveaux récents a été décevante et monotone.

Les murs modernes ont été enlevés. Ils étaient ou enfouis ou ruinés. Des sols leur étaient associés. Ils étaient les vestiges domestiques bien visibles sur toutes les photographies depuis 1880. Restaient le sol d’une petite cour de terre battue et compacté par l’usage de l’eau, un appentis pour les bêtes, éventuellement, au nord, un jardinet. Après désaffectation du lieu, le bivouac de l’armée anglaise que nous avons mentionné, est la seule occupation discernable avant les recharges massives de terre pour établir le jardin.

Une vaste nappe de chaux plus ou moins épaisse couvrait la majeure partie nord du plateau. Elle scellait un nivellement associé à la plus ancienne occupation domestique de la fin du XIX^e s. Elle ne peut être le résultat d’un atelier de taille de pierre puisque aucun déchet de taille n’a été retrouvé. On y reconnaîtra plutôt une fabrique de chaux. Au milieu, une loupe de cendres tassées peut en avoir été le foyer.

2 – À propos de la porte du complexe funéraire

L’accès principal du complexe funéraire était connu dans l’angle sud-ouest du complexe funéraire. Il avait été aussi mal examiné. La maison du gardien, établie vers 1880, contre la rue, avait été détruite probablement en 1933, et ses fondations arrachées. Elle jouxtait l’entrée du site depuis la rue. À son emplacement, une volée de marches, posée en 1933, facilitait aux visiteurs l’accès vers l’escalier rupestre. Des dernières marches et des plaques intempestives de ciment avaient, sans soin, maquillé l’emplacement de la porte monumentale. Sous les ciments, partiellement enlevés, les deux crapaudines des vantaux sont apparues, permettant de reconstituer une largeur de l’ouverture intérieure de 2,35 m. Le seuil, que l’on attendait plus noble, est le rocher même, et en cet endroit particulièrement crevassé.

Le passage est bien placé dans l’axe de l’escalier rupestre et à un mètre plus bas que l’escarpe sud du plateau. On est en droit de reconstituer la maçonnerie des parties basses. L’escarpe sud du plateau possède une série presque horizontale d’encastremements pour poser les blocs d’un mur qui fermait la vue des installations du plateau. Le visiteur ne découvrait l’ensemble du tombeau avec son couronnement et les *nefesh* (ou les pyramides décrites par Flavius Josèphe) qu’en pénétrant par le bas, dans la cour.

À main gauche de la porte, côté nord, au haut de l’escalier rupestre, une avancée taillée dans le rocher aurait pu soutenir un pilastre saillant pour solenniser le jam-

bage. Il peut n'être qu'une saillie de la carrière négligée par les architectes du tombeau. Cependant on constate un défaut de symétrie côté sud. Le doute s'insinue que les vestiges en place ont été remaniés et que les appareils ont subi des transformations radicales. Nous avons constaté que les quatre blocs soigneusement parés, qui restent de l'assise du front intérieur de la porte, sont remployés. Leur usure laisse voir une face bouchardée, bordée d'une marge périphérique de 5 à 6 cm finement burinée en biais. Deux des blocs sont placés la face parée en lit de pose pour l'assise supérieure. On ne peut exclure que l'appareil original a contenu des remplois, mais la dissymétrie constatée suggère que l'assise des quatre blocs pourrait avoir été reposée à l'occasion d'une restauration. Leur assise d'ailleurs n'est pas très soignée et le petit blocage qui entoure la crapaudine sud n'est pas noble : on attendait un bloc plus puissant pour soutenir le jambage.

De plus, dans l'angle sud de l'embranchement du seuil, un reste du pavement pouvait sembler en place. À l'examen, il apparaît constitué de fragments issus de dalles cassées, dont le traitement de surface est identique à celui des dalles complètes en place sur le plateau. Une réfection du monument a été menée avec des matériaux remployés, éventuellement après pillage et démantèlement des monuments

3 – Les vestiges anciens en contre-haut de la tombe

Les photographies anciennes montrent le rocher affleurant. De Saulcy rapporte qu'il a trouvé l'empreinte du « monument expiatoire ». Nous savions donc que les vestiges qui remontent à l'Antiquité sont pauvres. L'enlèvement du sédiment le plus bas a été mené avec de grandes précautions pour mettre à nu les traces de l'aménagement antique. La conclusion qui s'est imposée rapidement est que le pillage du site a été radical.

Ruine et disparition du monument – Il n'est pas aisé de placer dans la chronologie l'exploitation du monument comme carrière de pierres. La céramique a été recueillie avec soin : elle est rare et jamais en place. La plus abondante est évidemment moderne. On aura remarqué l'absence de la poterie mamelouk si fréquente à Jérusalem. En revanche, les tessons vernissés de la période ottomane attestent une fréquentation du site, à partir des XVI^e – XVII^e s. On ne proposera pas de placer le pillage pendant cette période puisque les récits des voyageurs de la fin du XV^e s. ne décrivent jamais des monuments, même ruinés, sur le plateau : ils avaient déjà disparu.

La céramique byzantine assure que les lieux n'étaient pas encore désertés. Quelques rares fragments de coupes dites « phocéennes » (Asie Mineure) précisent la chronologie dans l'époque justinienne. Quelques alignements de pierres et un reste de pavement, qui n'a pas la masse de celui que l'on attribue à l'époque hellénistique tardive, pourraient témoigner d'une présence byzantine. Quelques poignées de tesselles de mosaïque ne démontrent rien d'autre que des constructions de cette époque avaient existé dans les environs proches.

Par simple comparaison avec l'histoire des certains sites de Palestine, nous proposerons d'attribuer l'exploitation du site comme carrière aux premiers siècles de la présence musulmane. Le développement rapide des villes, surtout sous l'impulsion des Mamelouks, a entraîné l'exploitation des bâtiments, qui n'appartenaient pas à leur patrimoine politique et religieux, comme carrières de pierre.

Quelques vestiges hellénistiques en place ? – L'exploitation des pierres n'a rien laissé des monuments que l'on connaît par les sources. Le sommet rocheux, accusant un pendage nord-sud, crevassé par les failles et les affouillements karstiques, a d'abord été régularisé par des arrachements plus ou moins orthogonaux de la carrière. Quelques éléments d'un dallage ont été mis au jour en quatre endroits entre les saillants naturels. Nul doute qu'un pavement avait été conçu pour niveler le sommet du plateau. Les dalles sont des blocs bruts, polygonaux dont la surface seule a été martelée grossièrement. Ils sont lourds, épais de 0,40 à 0,50 cm, et agencés par simple emboîtement des angles. Quand le rocher était compact, il a été ravalé pour continuer le pavement. Si leur façon manque de qualité, leur pose est soignée. Les dalles gisent sur un lit de déchets calibrés de taille de carrier, assez souple pour épouser les irrégularités des pierres. Elles sont calées dans les joints par des cailloux ou de grands éclats noyés dans le mortier ; les joints en surface sont colmatés par un mortier de chaux, blanc. On doit les croire originaux et le pavage massif peut avoir entouré les édifices ou les pyramides ; cependant aucune bordure ne se dessine, sauf au nord où l'arrêt rectiligne du pavage marque, sur un axe est-ouest, la limite de l'enclos sommital ; un tel alignement prolonge la paroi nord de la cour.

Entre les dalles en place et les protubérances du rocher, se voient des amas de mortier armé d'éclats de pierre qui sont les restes de la fondation du pavage. Nous avons distingué différents mortiers. 1) – D'abord le lit de pose, constitué de déchets calibrés, est parfois lié de chaux et est de couleur jaune foncé. 2) – Jaune encore est un mortier grumeleux étendu en nappe sur le lit de pose. 3) – Le mortier blanc de jointoiment des dalles. 4) – Un ciment gris dont l'emploi ne paraît pas systématique. On le trouve en deux endroits, attaché formant des lignes dans le mortier jaune 2. Dans un arrachement des dalles, il sert de jointoiment. Enfin, il colmate, en surface et sensiblement saillant, les joints les éléments du dallage au nord et à l'est ; et dans ce cas, il est très dur. Il pourrait signer une réfection ou une restauration.

Au centre du plateau et dans l'axe du vestibule d'entrée dans la tombe, un creux étendu mais de peu de profondeur a été comblé du mortier armé d'éclats de pierre. L'aspect du mortier est en tout point semblable au radier de pose du pavement. Il est tentant d'y replacer des dalles comme autour. Cependant, l'emplacement est en théorie celui du monument funéraire, principal. Le mortier peut donc avoir été aussi utilisé pour fonder les constructions.

Les entailles dans le rocher et restitution conjecturale d'édifices – Les éléments de dallage et les agrégats de mortier ont été laissés en place puisqu'ils sont ce qui demeure de l'installation primitive : ils sont disponibles pour un examen plus approfondi. Là où ils manquaient, le rocher a été mis à nu. On rappellera qu'un des bénéfices attendus des travaux, devait être le relevé des entailles dans le rocher, avec l'espoir de localiser l'implantation des monuments disparus. L'ensemble du plateau a d'abord subi l'œuvre des carriers et certaines entailles ne trahissent que la progres-

sion de l'exploitation. Elles brouillent la lecture des entailles pratiquées aux fins d'asseoir des maçonneries. Il est clair que les protubérances rocheuses peuvent avoir été, ici ou là, épargnées pour asseoir les édicules. D'une façon générale, il faut considérer que les monuments ont été installés à même l'abandon de la carrière. La restitution de l'implantation des constructions est aléatoire.

Dans la partie nord, un angle rocheux, à double et faible ressaut, s'impose au regard. Il est le seul angle droit visible dans le fouillis des dalles et des mortiers arrachés. Il est certainement ce que de Saulcy avait identifié comme l'implantation du *monument expiatoire*. Le ressaut bas, large de 0,70 m au sud et 1,15 m à l'est, a été taillé pour asseoir une maçonnerie. Il est augmenté au sud par un radier large de 0,75 m. Cet élément de radier peut avoir compensé la plus grande profondeur du rocher pour appuyer la construction.

La première formule consiste à restituer un édifice carré de huit coudées de côté, avec des assises de réajustement pour compenser la déclivité du rocher. Les côtés marqués de l'angle entaillé s'allongent sur 3 m (est-ouest) et 2 m (nord-sud) et buttent sur des protubérances. Un angle seul ne suffit pas à donner les dimensions d'un éventuel monument. Le plan carré est conjecturel même s'il s'inscrit heureusement dans le relief. En façade orientale, l'entaille et le saillant rocheux, du sud vers le nord, s'étendant sur 6 m, peuvent constituer l'assise suffisante pour un socle ; leur prolongement au nord chute sur un radier de mortier. La surface disponible pour l'assise est contrainte par la présence d'un noyau rocheux de 20 à 25 m², point culminant du plateau. Il est possible de placer en façade orientale, une maçonnerie sur 4,20 m, soit approximativement huit coudées (0,52 m), en prenant en compte d'une faible entaille nord-sud, mais dans l'orthogonalité de l'angle. La façade restituée est grosso modo parallèle à celle du monument inférieur qui porte la frise : l'écart accuse moins de deux degrés. Sur l'équerre du ressaut bas, l'architecte disposait d'une bande d'au moins 57 cm, soit une coudée et demie ; qui a pu porter un raccord en élévation. Dans la direction est-ouest, pour former le carré de l'édifice, le report de huit coudées touche au bord d'un élément de dalles, intercalées entre des plaques de rocher rectifié, et dont la facture est similaire à celles du grand pavement aux faces martelées. Une telle circulation ménage un espace de 2,10 m (4 coudées) entre le monument proposé et une autre construction dont il faut maintenant parler.

Un autre édifice plus ample est possible. Une maçonnerie ancienne limite le chantier, à l'ouest qui est le prétexte de postuler un monument plus étendu. On peut supposer que la maçonnerie a représenté le mur de la clôture antique du domaine. Elle est en partie recouverte par le mur moderne qui ferme le site aujourd'hui. Le bâti antique est parallèle à la frise occidentale dans la cour et en position orthogonale avec la restitution du monument carré. Le rocher entaillé par les carriers lui sert d'assise. On sera surpris par la piètre qualité de la construction. Des pierres de module moyen sont posées sans soin et la plupart d'entre elles le sont de chant, comme pour combler le bord d'une tranchée de fondation. Parce que le banc est rocheux, il n'y eut pas de tranchée et les pierres, que l'on voyait jetées, n'ont aucune fonction. Il faut probablement inverser l'enchaînement des éléments construits. Le banc rocheux maçonné, qui est ici enduit au mortier, n'est pas un mur mais le fondement d'un pavement qui se serait étendu vers l'ouest (et détruit par la rue moderne) ; les pierres en position de chant auraient alors été jetées en bordure du pavement et contre un mur entièrement pillé. Ce mur fantôme aurait alors reposé sur ce que nous avons vu comme un dallage et qui peut être une fondation. Un grand édifice peut alors s'inscrire entre les élé-

ments du pavage massif qui sont préservés à l'est et au nord. Le pavage du nord montre une entaille qui peut trahir le tracé de la construction au nord. Le grand édifice aurait la façade orientale sur le même alignement que le monument de la première formule.

L'identification d'une telle construction n'est pas assurée. La série des pierres jetées contre la banc rocheux contient au moins partie d'un bloc d'appareil antique, remployé (traces de gradins identiques à celles des blocs issus des édifices originaux). Ce constat brouille la chronologie de l'enchaînement proposé des éléments construits et le grand édifice restitué pourrait ne pas appartenir à la période hellénistique. Il serait le témoin d'une restructuration complète du plateau

Dans la partie sud du plateau, l'entaille peu profonde du rocher dessine un angle presque droit, de moins de 6 m en direction est-ouest et 7 m en direction nord-sud où il empiète sur l'élément de pavement massif, bien conservé au sud. L'entaille nord-sud peut marquer la bordure du pavement en façade orientale. On remarquera qu'elle s'aligne sur l'angle entaillé de la partie nord du plateau. Cette ligne générale qui divise le plateau est à une distance constante, 5,50 m, de l'aplomb de la frise du tombeau inférieur.

Peut-on prévoir un monument lourd au-dessus des tombes souterraines qui ont été creusées à l'aplomb ? Le plafond rocheux accuse ici 6 à 7 m d'épaisseur et la construction doit être possible. La surface aplanie couvre au minimum 25 m². On constatera que l'on peut y placer, sans forcer, un édifice carré de 10 coudées, soit 5,20 m. C'est-à-dire à peu de chose près, le même monument carré proposé en première hypothèse dans la partie nord.

En conclusion, il est possible de disposer deux monuments sur le plateau fouillé récemment. Flavius Josèphe a parlé de trois pyramides. On conviendra que nous ne disposons pas aujourd'hui de la topographie antique. L'établissement de la rue puis son élargissement successif aura fait disparaître tout autre vestige : le rocher a été creusé pour rectifier la pente.

4 – Le bas de l'escalier rupestre

Le bas de l'escalier rupestre est un espace carré de 9 x 9 m (18 coudées), soit 64 m². L'entrée dans la grande cour se poursuivait par le passage cintré à main gauche. À main droite, s'ouvrent les baies qui donnent accès aux bains rituels. Celui qui fait face à l'escalier est le plus vaste et possède deux accès, l'un pour entrer et l'autre pour sortir. La baie du sud s'ouvre à main droite, plus modeste et peut être le bain des femmes. Le seuil des trois baies a été surélevé à une époque ancienne, pour augmenter le volume de l'eau retenue, lorsque les bains, cessant d'être utilisés comme tels, ont été transformés en citernes.

L'accès aux bains se faisait par un podium rocheux en équerre desservant les baies. Il a été fouillé. Le podium n'était en fait que l'aménagement du fond de la carrière où l'extraction de six grands blocs avait été interrompue. Le podium a été réalisé par simple colmatage des profondes saignées pratiquées par les carriers. Le fond des

saignées était comblé par la sorte de fin gravier calibré, provenant de la carrière, noyant de grands éclats de pierre. Le gravier est le même qui servit de lit de pose aux pavages ou autres fondations antiques, observées sur le plateau sommital. L'aménagement en podium remonte donc à la plus ancienne occupation du site, quand, selon les prescriptions juives, une purification était nécessaire après la fréquentation de la tombe.

La fouille a été l'occasion de quelques observations sur le procédé d'extraction des pierres. La roche ici est de bonne qualité mais elle est naturellement fracturée et en biais par rapport au périmètre de la cour. L'extraction était préparée pour dégager des blocs larges de deux coudées, à peu près un mètre et longs de cinq à six coudées dans l'espace disponible. En tenant compte des fractures de la roche, la découpe compartimentait la première taille en blocs plus petits, d'une ou de deux coudées selon.

5 – Le vestibule

Le vestibule d'entrée des salles souterraines a été nettoyé. Le côté nord était encombré par l'entassement sans soin des éléments d'architecture sauvés par la fouille de de Saulcy. Ils avaient été protégés par une grille posée à la fin du XIX^e s. et qui, délabrée, a été enlevée. Les blocs ont été transportés dans la cour où ils ont été catalogué et examinés par M. François Larché.

Le nettoyage du vestibule avait été demandé par l'architecte en chef du projet de restauration. Les travaux anciens avaient décrit une grande fosse creusée dans le sol devant l'entrée basse du complexe souterrain. La cuve avait été vidée puis comblée en 1942 par M. Kon du Service des Antiquités du Mandat. Son commentaire était sommaire et une observation plus attentive était requise. Nous avons sauvé quelques fragments d'architecture dans le remplissage de M. Kon.

La cuve est en forme de cloche renversée, large de 2,50 m et profonde de 1,50 m environ. Le fond est aménagé pour ancrer un mécanisme de levage dont le fonctionnement nous échappe. Parce qu'il est dans l'axe de l'entrée basse aux souterrains, on supposera qu'il avait été conçu pour faciliter ou le levage des grandes et lourdes dalles qui cachaient l'entrée, ou l'introduction de sarcophages dans le passage exigü de la porte du tombeau. Il demeure que la tentation est forte, et d'aucuns y ont cédé, de voir dans ce dispositif ce qui reste du mécanisme automatique que Pausanias avait mentionné à propos de la tombe de la reine d'Adiabène. Il est fort probable qu'un tel mécanisme soit légendaire. Le couloir coudé, caché, permettant de rouler la meule qui fermait l'entrée, sans que l'on voie le manœuvre, peut être à l'origine de la légende. À l'extérieur, dans la cour, une autre cuve moins profonde, mais qui présente à peu près le même dispositif, avait été interprétée par M. Kon comme partie du mécanisme automatique. D'après M. Jean-Sylvain qui a étudié le monument en 2002, elle signale sans doute le mécanisme de levage de la carrière pour évacuer les blocs d'une cour sans issue et profonde huit mètres. L'examen des entailles de la carrière qui

n'ont pas été arasées dans la cour, montre que l'extraction s'est faite en cercles concentriques dont le centre est exactement la cuve extérieure.

Conclusions : Questions que pose l'histoire du monument

Il est légitime de réexaminer le monument cent cinquante ans après la fouille et bien que, depuis, des chercheurs épisodiques s'y sont intéressés. L'attribution du monument est partout acceptée comme le tombeau de la reine Hélène d'Adiabène, morte vers 65 ap. J. -C. Une telle attribution n'est pas sans poser de nombreux problèmes. M. Jean-Sylvain Caillou, ancien boursier de l'AIBL à l'École biblique, a soutenu une thèse de doctorat en Sorbonne sur le sujet des tombeaux royaux de la Judée. Le Tombeau des Rois fut en son temps le point de départ de sa recherche et nous formons le projet de réexaminer le dossier, avec la collaboration de M. Michel Goutal, architecte en chef des Monuments historiques, chargé de la restauration du site.

Chacun a été frappé par l'ampleur du tombeau, il est royal et probablement disproportionné, trop grand et trop beau pour être celui de la reine d'Adiabène, en dépit des richesses que Josèphe lui a prêtées. Même si Hélène d'Adiabène a prévu bien à l'avance de préparer son tombeau, il a fallu du temps pour creuser l'immense cour et le puissant escalier rupestre et son projet s'inscrit à partir de la moitié du premier siècle. La conception d'un tel programme peut étonner dans les décennies troublées de ces années-là. De plus, Flavius Josèphe relate précisément qu'Hélène avait fait construire trois pyramides pour y être enterrée avec ses fils. Personne n'a encore démontré que les pyramides de la reine d'Adiabène avaient été construites en cet endroit. Rien n'empêche aussi que le grand tombeau souterrain soit plus ancien et qu'Hélène l'aurait acquis.

La date du grand tombeau est donc à revoir. Il est assigné par les historiens de l'art au milieu du premier siècle, à cause du lien avec Hélène d'Adiabène. Le commentaire stylistique repose sur les quatre chapiteaux d'une qualité exceptionnelle que de Saulcy a réussi à conserver sur le site. Ils sont d'un modèle rarement attesté, dans un style qui précède l'ordre corinthien. Des rinceaux simples jaillissent d'une corbeille de feuilles d'eau, lisses. Un seul parallèle convaincant a été mis au jour dans les fouilles de la vieille ville de Jérusalem où, hors contexte, il ne peut être daté. Il semble que l'âge donné à ces chapiteaux, le milieu du premier siècle, viennent tout simplement de l'attribution admise sans critique du Tombeau des Rois à la reine d'Adiabène et l'argument serait alors circulaire. M. Pierre André a examiné le dossier de l'origine et de la date de ces chapiteaux. D'après lui, leur conception serait syrienne et à placer plutôt vers la moitié du premier siècle av. J. -C. ou du règne d'Hérode le Grand. Le dossier est ouvert.